2024/T/064

VILLE
DE
SAINT JEAN DE BOURNAY
ISÈRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE ST JEAN DE BOURNAY

VU le Code des Communes,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet et la loi 82-8 du 7 janvier 1983.

Vu le décret 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

Vu la demande, en date du 14/03/2024, de Monsieur CARTERET Stanislas représentant la Caisse D'Epargne Rhône Alpes, 116 Cours Lafayette 69003 LYON, consistant à poser un distributeur automatique sur la place Françoise Dolto à Saint Jean de Bournay.

CONSIDÉRANT : Que pour des raisons de sécurité, il convient de règlementer la circulation des véhicules

ARRETE

ARTICLE 1 – La société Caisse D'Epargne Rhône Alpes est autorisée à poser un distributeur provisoire de 4 x 3 mètres place Françoise Dolto à Saint jean de Bournay sur la parcelle 712 du 18/03/2024 au 17/06/2024.

ARTICLE 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur. Le présent document sera affiché sur les lieux.

ARTICLE 3 - Les services de la police municipale, de gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal Administratif de Grenoble.

Destinataires :

Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,
Affichage et publication le : 15/03/24

2024/T/064

- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux
- Le demandeur

Fait à ST JEAN DE BOURNAY,
Le 14 mars 2024

Le Maire,
Franck POURRAT.

MAIRIE ST-JEAN-DE-BOURNAY * 38 (Isère) *

Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,
Affichage et publication le : 15/03/24